

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

## SEANCE DU 31 MARS 2026

<b>Date de convocation :</b>	24.03.2026
<b>Membres :</b>	
En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15
N° 14	

L'an deux mille vingt-six le 31 mars à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

**Etaient présents :** Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT, Stéphane LECLERC, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Ghyslaine JAUMOTTE, Marie-France CHOPART, Joseph AROUTO, Bertrand CROSET, Marie-Ange ODDONE, Marion BOLARD, Fabien JEAN, Magali LORENZI, Florent LAZARE, Marine BLAISE,

**Procurations :** Jean-Marie TORELLI à Frédéric ROUET

**Absents :**

**Secrétaire :** Suzy MACHUROT

**N°14 - OBJET : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION A VERSER AUX ELUS MUNICIPAUX.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'indemnité de fonction.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu les articles L.2122-18 à 2122-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'indemniser les élus municipaux pour les fonctions qu'ils exercent au service de la collectivité,

Considérant que l'indemnité de fonction attribuée au Maire est fixée par la loi à 55.70 % de l'indice terminal de la fonction publique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**Décide d'attribuer aux trois Adjointes l'indemnité de fonction correspondant au taux de 15% de l'indice terminal de la fonction publique.**

**Décide d'attribuer à trois Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation de fonction, l'indemnité de fonction correspondant au taux de 5% de l'indice terminal de la fonction publique.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et tous les membres ont signé au registre.

La Secrétaire de Séance,  
Suzy MACHUROT

Copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
Frédéric ROUET



